



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Second tour des élections départementales et régionales 2021 : bulletins de vote et plis électoraux

Épinal, le 26/06/2021

Le 2nd tour des élections départementales et régionales se déroulera demain dimanche 27 juin. L'ensemble des bureaux de vote du département dispose pour chaque élection des bulletins de vote de l'ensemble des candidats.

Par ailleurs, la distribution des plis de propagande électorale a débuté dans le courant de la semaine et se poursuit jusqu'à ce samedi 26 juin 2021 à minuit. Les électeurs sont invités à contrôler si nécessaire leur boîte à lettres en fin de journée pour prendre connaissance des documents électoraux.

Pour rappel, dans le cadre des élections départementales, la liste des binômes de candidats inscrits pour le second tour est disponible sur le site internet de la préfecture des Vosges : <https://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-Citoyennete/Elections/Elections-Politiques/Elections-departementales-2021/Candidatures/Liste-des-candidatures-pour-le-2nd-tour>

En ce qui concerne le scrutin régional, les listes de candidats admises à se présenter pour le second tour devaient déposer leurs candidatures à la préfecture de région avant le mardi 22 juin 18h00. Quatre listes ont été déposées :

- La force de nos territoires, conduite par Mme Brigitte Klinkert
- Rassemblement pour l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine, conduite par M. Laurent Jacobelli
- Plus forts ensemble avec Jean Rottner, conduite par Jean Rottner
- Il est temps ! Pour l'écologie et la justice sociale en Grand Est, conduite par Mme Éliane Romani

Il est à noter également que l'ensemble des programmes des candidats est disponible à la consultation sur le site internet du ministère de l'intérieur : <https://programme-candidats.interieur.gouv.fr/>

Les électeurs qui ne sont pas en mesure de se déplacer pour aller voter et qui souhaiteraient se faire représenter par un autre électeur peuvent toujours déposer une demande de procuration sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/> avant de finaliser leur demande en se rendant au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie qui ont adapté leurs horaires d'accueil en conséquence.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex



En outre, nous rappelons, pour celles et ceux qui ne retrouveraient plus leur carte d'électeur, qu'elle n'est pas obligatoire pour voter, une pièce d'identité comportant une photo suffit. Il est également possible vérifier son inscription sur les listes et son bureau de vote en ligne: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> .

Enfin, toutes les mesures sanitaires sont mises en œuvre par les communes pour permettre aux électeurs de voter en toute sécurité : files d'attente prioritaires, port du masque, mise à disposition d'un point d'eau ou d'une solution hydroalcoolique etc.

Demain, dimanche 27 juin 2021, participez à la vie démocratique et faites entendre votre voix parce que votre région et votre département comptent !

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

